

sulter, au sujet de l'embryotomie, les hommes les plus éminents de la Faculté au Canada. A cette époque l'embryotomie n'était pas formellement condamnée. Labrie fut consulté un des premiers, ce qui prouve la considération dont il jouissait, le 17 octobre 1827. Il répondit le 10 novembre de la même année en se prononçant en faveur de l'embryotomie.

Habile médecin, "un des plus riches ornements de la profession" (Dr Tessier in "Le Canadien", 9 janvier 1832), il jouissait à St-Eustache d'une immense influence. A cette époque c'était surtout une bonne organisation scolaire qui manquait aux Canadiens-Français. Ils ne voulaient pas de l'Institution Royale, et l'initiative privée fonda des écoles partout. Bibaud dit que le docteur Labrie fonda sur un grand pied à St-Eustache des écoles modèles ou académies pour les deux sexes et qu'il les surveilla sans cesse, et, d'après le docteur Meilleur, les examens de ces académies étaient de véritables fêtes littéraires. Labrie avait lui-même composé des éléments de géographie et d'Histoire du Canada, à l'usage de ses élèves.

"Labrie était chirurgien du 2e bataillon de la milice d'élite et incorporée" (Registre de St-Eustache 1813).

Il fut élu député du comté des Deux-Montagnes (York) en 1827 et publia la même année, à Montréal, un opuscule: "Les premiers rudiments de la Constitution Britannique", traduits de l'anglais de M. Brooke. Pendant la même année encore, la chambre refusa de voter les subsides et Dalhousie, alors gouverneur, dissout le parlement et destitua les officiers de la milice qui prennent part aux assemblées qui attaquent le gouvernement. Labrie est ainsi dégradé et réduit au rang de simple milicien. Il fut réélu aux élections suivantes. En chambre il s'occupa surtout de l'intérêt de la profession médicale et de la cause de l'éducation.

Il avait écrit une "Histoire du Canada", et le 30 novembre 1831, l'Assemblée Législative du Bas-Canada votait une somme considérable pour aider l'auteur à terminer sa tâche; malheureu-